

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

Séance du 29 Mars 2017

12780 VEZINS DE LEVEZOU

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire s'est réuni à Ségur. La séance est publique.

Nombre de délégués

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 27
Pouvoirs : 1
Votants : 28

Etaient présents :

Date de convocation

le 21 mars 2017

ALRANCE :

DRULHE Jean-Pierre
CLUZEL Bernard

**ST LAURENT DU
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick
JUILLAGUET Franck

SEGUR :

CAPOULADE Hubert
CHAUZY Marie-Noëlle
CHIVAYDEL Robert

Nature de l'acte :

2. Urbanisme

2.1. Documents d'urbanisme

SCOT

ARVIEU :

BRU Claudine
LACAN Guy
CLOT Robert
BOUNHOL Gilles

ST LEONS :

SEITER Hubert
VIALARET Béatrice

**VEZINS DE
LEVEZOU :**

VIALA Arnaud
JALBERT Daniel
BOULOC Cedric

CANET DE SALARS :

BERTRAND Francis
PEYSSI Maxime
VAYSSE André

SALLES-CURAN :

FERRIEU Valérie
POUJADE René
LABIT Corinne

**VILLEFRANCHE-DE-
PANAT :**

BOUDES Marcel
MONTEILLET Yves
FONTANILLES
Sébastien

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean Louis

Objet :

**DELIMITATION DU
PERIMETRE DU PROJET
DE SCHEMA DE
COHERENCE
TERRITORIALE**

Avait donné pouvoir :

COMBETTES Maurice à FERRIEU
Valérie

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le conseil syndical du Syndicat Mixte du Lévézou a délibéré à l'unanimité le 16 février 2017 sur la délimitation du périmètre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Celui-ci correspond au périmètre du PETR du Lévézou, dénommé « Syndicat Mixte du Lévézou » qui comprend les communautés de communes Pays de Salars et Lévézou-Pareloup.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de la communauté de communes Lévézou-Pareloup de se prononcer sur ce projet de périmètre de SCOT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le périmètre de SCOT tel que défini ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à ce dossier

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président,
Arnaud VIALA

